enfant soleil

États Financiers au 31 août 2025

Accompagnés du rapport de l'auditeur indépendant

MALLETTE

Mallette S.E.N.C.R.L.
200-3075 chemin des Quatre-Bourgeois
Québec QC G1W 5C4

Téléphone : 418 653-4431
Télécopie : 418 656-0800
info.quebec@mallette.ca

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs
d'**Enfant Soleil**,

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers d'**ENFANT SOLEIL** (Organisme), qui comprennent le bilan au 31 août 2025, et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Organisme au 31 août 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes sans but lucratif, l'Organisme perçoit des produits de dons et d'activités de financement pour lesquels il n'est pas possible d'auditer l'exhaustivité de façon satisfaisante. Notre audit de ces produits s'est limité aux montants comptabilisés dans les comptes de l'Organisme. Par conséquent, nous n'avons pu déterminer si des ajustements auraient pu s'avérer nécessaires pour la période considérée et la période précédente aux produits, à l'excédent des produits sur les charges, à l'actif à court terme, aux apports reportés, aux soldes de fonds et aux flux de trésorerie.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Observation - Apports en biens et services et heures de bénévolat

Les apports en biens et services ainsi que les heures de bénévolat présentés à la note 3 des états financiers sont divulgués sur la base d'un suivi interne de la direction. Nous n'exprimons pas d'opinion sur ces informations.

Autre point

Les états financiers de l'Organisme pour l'exercice terminé le 31 août 2024 ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé sur ces états une opinion avec réserve en date du 16 décembre 2024 en raison du fait qu'il n'était pas possible d'auditer de façon satisfaisante l'exhaustivité des produits de dons et d'activités de financement.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Organisme à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Organisme ou de cesser ses activités ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisme;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Organisme à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Organisme à cesser ses activités;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Mallette S.E.N.C.R.L. [1]

Mallette S.E.N.C.R.L.
Société de comptables professionnels agréés

Québec, Canada
Le 10 décembre 2025

[1] CPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A133765

enfant soleil

ÉTAT DES RÉSULTATS
Pour l'exercice terminé le 31 août

	2025			2024		
	Fonds d'administration général	**Fonds Sport et santé durable**	**Total**	Fonds d'administration général	Fonds Sport et santé durable	Total
PRODUITS						
Dons, contributions et activités de collecte de dons	**26 776 384 $**	**292 947 $**	**27 069 331 $**	25 668 637 $	263 816 $	25 932 453 $
Produits d'intérêts	**1 836 592**	**-**	**1 836 592**	2 068 711	-	2 068 711
Contribution de Santé Québec - Partenariat pour le soutien aux hôpitaux régionaux	**864 382**	**-**	**864 382**	507 936	-	507 936
	29 477 358	**292 947**	**29 770 305**	28 245 284	263 816	28 509 100
Distribution et variation nette de la juste valeur marchande de fonds communs de placement	**387 298**	**-**	**387 298**	417 052	-	417 052
	29 864 656	**292 947**	**30 157 603**	28 662 336	263 816	28 926 152
CHARGES INHÉRENTES AUX PRODUITS						
Dons de particuliers, de partenaires, et activités de collectes de dons (annexe A)	**5 174 250**	**-**	**5 174 250**	4 331 489	-	4 331 489
Production, sensibilisation et soutien au secteur pédiatrique (annexe B)	**1 899 736**	**-**	**1 899 736**	1 737 827	-	1 737 827
	7 073 986	**-**	**7 073 986**	6 069 316	-	6 069 316
EXCÉDENT AVANT CHARGES DE FONCTIONNEMENT, ATTRIBUTIONS ET OCTROIS	**22 790 670**	**292 947**	**23 083 617**	22 593 020	263 816	22 856 836
CHARGES DE FONCTIONNEMENT						
Opérations et administration (annexe C)	**1 814 259**	**90 268**	**1 904 527**	1 546 059	74 739	1 620 798
Marketing et communications (annexe D)	**489 782**	**-**	**489 782**	584 207	-	584 207
	2 304 041	**90 268**	**2 394 309**	2 130 266	74 739	2 205 005
EXCÉDENT AVANT ATTRIBUTIONS ET OCTROIS	**20 486 629**	**202 679**	**20 689 308**	20 462 754	189 077	20 651 831
ATTRIBUTIONS ET OCTROIS	**20 115 266**	**187 174**	**20 302 440**	18 144 049	165 260	18 309 309
EXCÉDENT NET DES PRODUITS SUR LES CHARGES	**371 363 $**	**15 505 $**	**386 868 $**	2 318 705 $	23 817 $	2 342 522 $

enfant soleil

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS

Pour l'exercice terminé le 31 août

	Fonds d'administration général					2025	2024
	Investi en immobilisations corporelles et en actifs incorporels	Affectés aux établissements de santé régionaux	Non affectés	Fonds capitalisés - dons planifiés	Fonds Sport et santé durable	Total	Total
SOLDE, début de l'exercice	922 496 $	3 353 482 $	601 837 $	4 535 946 $	189 492 $	9 603 253 $	7 260 731 $
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(175 581)	(2 879 266)	3 568 706	(142 496)	15 505	386 868	2 342 522
Investissement en immobilisations corporelles et en actifs incorporels	296 708	-	(296 708)	-	-	-	-
Affectations internes - établissements de santé régionaux (note 11)	-	2 407 617	(2 407 617)	-	-	-	-
Affectation externes - établissements de santé régionaux (note 11)	-	864 382	(864 382)	-	-	-	-
SOLDE, fin de l'exercice	1 043 623 $	3 746 215 $	601 836 $	4 393 450 $	204 997 $	9 990 121 $	9 603 253 $

enfant soleil

BILAN
Au 31 août

	2025	2024
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	**21 357 804 $**	19 675 776 $
Dépôt à terme, échéant en décembre 2025	**88 028**	88 027
Débiteurs (note 5)	**1 174 178**	1 608 369
Attributions de Santé Québec au fonds investi en immobilisations corporelles et en actifs incorporels à recevoir	**660 364**	953 384
Stocks	**63 407**	38 525
Frais payés d'avance	**76 844**	21 442
Dépôt de garantie	**500 000**	500 000
	23 920 625	22 885 523
FONDS COMMUNS DE PLACEMENT	**4 301 174**	3 113 126
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 6)	**98 452**	76 334
ACTIFS INCORPORELS (note 7)	**945 171**	846 162
	29 265 422 $	26 921 145 $

enfant soleil

BILAN (suite)
Au 31 août

	2025	2024
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Dettes de fonctionnement (note 9)	**1 433 702 $**	885 187 $
Attributions à payer	**16 770 301**	15 102 159
Attributions de Santé Québec à verser au fonds investi en immobilisations corporelles et en actifs incorporels	**660 364**	953 384
Apports reportés (note 10)	**410 934**	377 162
	19 275 301	17 317 892
SOLDES DE FONDS		
Affectés		
Investi en immobilisations corporelles et en actifs incorporels	**1 043 623**	922 496
Établissements de santé régionaux	**3 746 215**	3 353 482
Fonds capitalisés - dons planifiés	**4 393 450**	4 535 946
Fonds Sport et santé durable	**204 997**	189 492
Non affectés	**601 836**	601 837
	9 990 121	9 603 253
	29 265 422 $	26 921 145 $

ENGAGEMENTS (note 12)

Pour le conseil d'administration

_____, administrateur

_____, administrateur

enfant soleil

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
Pour l'exercice terminé le 31 août

	2025	2024
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	**386 868 $**	2 342 522 $
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	**30 004**	28 507
Amortissement des actifs incorporels	**145 577**	55 894
Distribution et variation nette de la juste valeur marchande de fonds communs de placement	**(387 298)**	(417 052)
	175 151	2 009 871
Variation nette des éléments hors caisse liés au fonctionnement (note 14)	**2 604 336**	3 703 747
	2 779 487	5 713 618
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Variation du dépôt à terme	**(1)**	-
Variation des fonds communs de placement	**(800 750)**	(453 022)
Acquisition d'immobilisations corporelles	**(52 122)**	(36 799)
Acquisition d'un actif incorporel	**(244 586)**	(449 402)
	(1 097 459)	(939 223)
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	**1 682 028**	4 774 395
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, début de l'exercice	**19 675 776**	14 901 381
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENT DE TRÉSORERIE, fin de l'exercice	**21 357 804 $**	19 675 776 $

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Organisme, constitué en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, a pour objectif de recueillir des dons ou des commandites pour améliorer la qualité des soins offerts aux enfants. Il est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la Loi sur les impôts et il est conséquemment exempté des impôts.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation des états financiers

Les états financiers de l'Organisme ont été établis conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés à titre de produits et de charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Comptabilité par fonds

Fonds d'administration général

Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans le fonds d'administration général.

Fonds Sport et santé durable

Le fonds Sport et santé durable de l'organisme vise à promouvoir et à soutenir de saines habitudes de vie chez les enfants par le sport, l'activité physique et l'alimentation, ainsi qu'à cultiver le mieux-être émotionnel et mental.

Prônant davantage la prévention que la guérison, le fonds souhaite innover en adoptant la nouvelle tendance, recommandée par l'Organisation mondiale de la santé, soit la santé durable. Grâce à cet ajout, l'Organisme aura un meilleur pouvoir d'action afin de sensibiliser et d'éduquer les jeunes à différents niveaux, tels que :

- L'adoption de saines habitudes de vie;
- L'établissement d'une alimentation adaptée;
- Le développement d'une santé émotionnelle saine.

Les charges imputées au fonds Sport et santé durable correspondent à 30,81 % (2024 - 28,33 %) du total des sommes amassées.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Répartition de l'excédent avant affectations

L'excédent attribué aux centres hospitaliers en fonction de la convention décrite à la note 13, est comptabilisé à titre d'attributions à l'état des résultats dans l'année où les sommes sont amassées.

Comptabilisation des produits

L'Organisme applique la méthode des fonds affectés pour comptabiliser les apports. Les apports affectés aux activités de fonctionnement sont comptabilisés à titre de produits au fonds d'administration général dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Tous les autres apports affectés sont comptabilisés à titre de produits au fonds affecté approprié. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits au fonds d'administration général au cours de l'exercice où ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les produits d'activités et de collectes de dons sont comptabilisés dans l’exercice au cours duquel ils ont lieu, lorsque leur recouvrement est raisonnablement sûr.

Les produits d'intérêts sont constatés en fonction du temps écoulé. Les produits provenant de la participation au revenu net des fonds communs de placement sont constatés au moment de leur distribution. Les variations de la juste valeur sont constatées au moment où elles se produisent.

Comptabilisation des promesses de dons

L'Organisme comptabilise dans ses produits des promesses de dons, lorsque le montant à recevoir fait l'objet d'une confirmation du donateur et que l'encaissement du montant est raisonnablement assuré.

L'Organisme comptabilise à titre de produits l'engagement de Santé Québec à contribuer aux projets qu'il réalise, et ce, à hauteur de 235 400 $ (2024 - 214 599 $) pour des projets en matière d'équipement dans le cadre du maintien et du rapatriement de nouveaux-nés en région, et de 628 982 $ (2024 - 293 337 $) pour des projets en matière d'immobilisations à des fins pédiatriques. L'Organisme s'engage à convenir avec Santé Québec des projets qui pourront être soutenus.

Les contributions découlant de cette entente sont versées par Santé Québec directement aux établissements. Il appartient alors à ces derniers de faire toutes les démarches et de satisfaire à toutes les conditions nécessaires au versement de ces contributions.

Apports de biens et de services

Le fonctionnement de l'Organisme dépend, en partie, des services de plusieurs bénévoles. Du fait que l'Organisme ne se procure normalement pas ces services contre paiement et qu'il est difficile de faire une estimation de leur juste valeur, ces apports ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

De plus, l'Organisme reçoit des dons sous forme de biens et de services. Ces apports ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Ventilation des charges

L'Organisme se livre à quatre types d'activités : frais de développement et de partenariat, frais de production, de sensibilisation et de soutien au secteur pédiatrique, opération et administration et marketing et communication. Les charges de chacune de ces activités se composent de charges directement rattachées aux activités. L'Organisme assume également diverse charges de fonctionnement qui sont communes à l'administration de l'Organisme et à chacune de ces activités.

L'Organisme ventile une partie de ses charges selon des clés de répartition qu'il a jugées adaptées à chaque type de charge et qu'il utilise avec constance année après année. Ses charges sont ventilées au prorata du niveau d'activité.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

L'Organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations non conclues dans des conditions de concurrence normale qu'il évalue au coût.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les résultats.

Dépréciation d'actifs financiers

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision. La valeur comptable ajustée ne doit pas être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation, le coût étant déterminé selon la formule de l'épuisement successif.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Les apports reçus sous forme d'immobilisations corporelles sont comptabilisés à la juste valeur à la date de l'apport ou à une valeur symbolique lorsque la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé en fonction de leur durée de vie selon la méthode linéaire sur les durées suivantes :

Améliorations locatives	10 ans
Équipement informatique	3 ans
Mobilier et agencements	5 ans

Actifs incorporels

Les logiciels et le site Web sont comptabilisés au coût. Les apports reçus sous forme d'actifs incorporels sont comptabilisés à la juste valeur à la date de l'apport ou à une valeur symbolique lorsque la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

L'amortissement des actifs incorporels est calculé en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode linéaire sur une durée de cinq ans.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable, c'est-à-dire qu'elle excède le total des flux de trésorerie non actualisés qui résulteront vraisemblablement de l'utilisation et de la sortie éventuelle de ces actifs. Une perte de valeur doit se calculer comme le montant de l'excédent de la valeur comptable d'un actif à long terme sur sa juste valeur.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de l'Organisme sont composés de l'encaisse, du découvert bancaire et des instruments financiers très liquides ayant une échéance initiale de trois mois ou moins.

3. APPORTS DE BIENS ET DE SERVICES

Au cours de l'exercice, l'Organisme a reçu des apports sous forme de biens et de services. La juste valeur de ces apports s'établit à 4 150 878 $ (2024 - 3 141 049 $).

Bénévolat

Dans le cadre de son fonctionnement courant, l'Organisme a recours aux services de nombreux bénévoles. Pour l'exercice, ces services totalisent 4 241 heures (2024 - 3 739).

4. REDISTRIBUTION DES CHARGES

Charges de fonctionnement général

Les différentes charges réparties entre les différentes activités de l'Organisme ont été ventilées comme suit :

					2025	2024
	Dons de particuliers, de partenaires et activités de collectes de dons	Production, sensibilisation et soutien au secteur pédiatrique	Opération et administration	Marketing et communi-cation	Total	Total
Salaires et charges sociales	425 501 $	549 709 $	130 697 $	242 206 $	1 348 113 $	1 207 839 $
Assurances	-	-	-	-	-	44 578
Communications	-	21 955	-	21 955	43 910	4 099
Fournitures de bureau et papeterie	-	-	-	-	-	19 766
Frais de déplacement	-	6 914	617	6 297	13 828	11 191
Frais divers	-	-	-	-	-	279 393
Installations matérielles	326	326	-	-	652	-
Location d'équipement	-	-	-	-	-	9 117
Loyer	-	-	-	-	-	171 394
Poste et messagerie	-	527	527	-	1 054	4 265
Production	-	22 837	-	22 837	45 674	-
Publicité et impression du matériel	-	165 244	-	165 244	330 488	93 411
Services professionnels	26 799	26 799	-	-	53 598	66 068
Télécommunications	-	29	29	-	58	22 922
	452 626 $	794 340 $	131 870 $	458 539 $	1 837 375 $	1 934 043 $

5. DÉBITEURS

	2025	2024
Promesses de dons	**755 169 $**	1 397 687 $
Taxes à la consommation	**374 573**	202 998
Intérêts courus	**44 436**	7 684
	1 174 178 $	1 608 369 $

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

			2025	2024
	Coût	**Amortis-sement cumulé**	**Valeur nette**	Valeur nette
Améliorations locatives	**103 515 $**	**82 498 $**	**21 017 $**	30 581 $
Équipement informatique	**228 619**	**200 947**	**27 672**	22 273
Mobilier et agencements	**181 897**	**132 134**	**49 763**	23 480
	514 031 $	**415 579 $**	**98 452 $**	76 334 $

7. ACTIFS INCORPORELS

			2025	2024
	Coût	**Amortis-sement cumulé**	**Valeur nette**	Valeur nette
Logiciels et site Web	**1 677 509 $**	**732 338 $**	**945 171 $**	846 162 $

8. EMPRUNT BANCAIRE

L'Organisme dispose d'un emprunt bancaire, d'un montant autorisé de 150 000 $, portant intérêt au taux préférentiel majoré de 1 % et renouvelable annuellement. Au 31 août 2025, cet emprunt est inutilisé.

9. DETTES DE FONCTIONNEMENT

	2025	2024
Comptes fournisseurs et frais courus	**745 282 $**	238 305 $
Salaires et retenues à la source	**688 420**	646 882
	1 433 702 $	885 187 $

10. APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent des ressources non dépensées qui, en vertu d'affectations externes, sont destinées à un projet spécifique, ainsi qu'un financement affecté reçu au cours de l'exercice considéré et destiné à couvrir les charges de fonctionnement de l'exercice subséquent.

Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes :

	2025	2024
SOLDE, début de l'exercice	**377 162 $**	263 518 $
Montants reçus au cours de l'exercice	**410 934**	377 162
Montants comptabilisés à titre de produits de l'exercice	**(377 162)**	(263 518)
SOLDE, fin de l'exercice	**410 934 $**	377 162 $

11. AFFECTATIONS INTERNES ET EXTERNES

En vertu de la convention décrite à la note 13, l'Organisme alloue jusqu'à 13 % de l'excédent avant attributions à des hôpitaux régionaux, selon certaines conditions. Le solde de l'excédent non alloué est considéré comme non partagé et est attribué ultérieurement selon les décisions du conseil d'administration. Les sommes allouées aux hôpitaux régionaux pour lesquelles l'Organisme n'a pas reçu de demandes de paiement sont comptabilisées à titre d'affectations internes, de même que la balance non partagée qui sera attribuée selon les décisions du conseil d'administration.

La contribution de Santé Québec aux partenariats avec l'Organisme est présenté à titre d'affectations externes.

12. ENGAGEMENTS

Contrats

L'Organisme s'est engagé par contrats jusqu'en 2028 pour la location de locaux et l'utilisation de services . Le solde des engagements suivant ces contrats s'établit à 1 528 171 $, exclusion faite des clauses d'indexation d'impôts fonciers et autres. Les paiements minimums exigibles au cours des prochains exercices sont les suivants :

2026 -	556 275 $
2027 -	541 896 $
2028 -	430 000 $

Lettres de garantie

L'Organisme fournit des lettres de garantie échéant en septembre 2025 à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec pour l'obtention de licences dans le cadre de tirages. Le solde des engagements suivant ces lettres s'établit à 132 600 $.

13. RÉPARTITION DE L'EXCÉDENT AVANT AFFECTATIONS

L'excédent avant affectations est partagé en fonction d'une convention intervenue entre le CHU de Québec - Université Laval, l'Hôpital Sainte-Justine, l'Hôpital de Montréal pour enfants et le Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke.

Selon la convention, une somme correspondant à 87 % de l'excédent avant affectations de la contribution de Santé Québec ainsi que de toute forme de dons liés, déduction faite des dons planifiés devant être capitalisés selon les politiques de l'organisation, des sommes récoltées et destinées au fonds Sport et santé durable, de la contribution de Santé Québec et des intérêts reçus des comptes en fiducie de chacune des fondations qui leur sont remis directement, sera attribuée aux fondations des centres hospitaliers selon les proportions suivantes :

CHU de Québec - Université Laval	**27 %**
Hôpital Sainte-Justine	**26,5**
Hôpital de Montréal pour enfants	**26,5**
Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke	**7**
	87 %

Une portion des attributions versées est déposée et administrée dans un compte en fiducie ouvert par les fondations de chacun des centres hospitaliers. Les intérêts générés par ces comptes sont comptabilisés à titre d'intérêts sur les placements.

L'excédent de 13 % sera attribué à des établissements de santé régionaux (hôpitaux, centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux et tout autre organisme reconnu par Santé Québec, à l'exception des quatre grands centres mentionnés plus haut).

13. RÉPARTITION DE L'EXCÉDENT AVANT AFFECTATIONS (suite)

L'excédent avant attributions qui n'est pas partagé sera attribué selon les décisions du conseil d'administration.

14. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES À L'ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

La variation nette des éléments hors caisse liés à l'exploitation se détaille ainsi :

	2025	2024
Créances	**434 191 $**	2 080 559 $
Attributions de Santé Québec au fonds investi en immobilisations corporelles et en actifs incorporels à recevoir	**293 020**	29 017
Stocks	**(24 882)**	(11 927)
Frais payés d'avance	**(55 402)**	(7 158)
Dettes de fonctionnement	**548 515**	202 182
Attributions à payer	**1 668 142**	1 326 447
Attributions de Santé Québec à verser au fonds investi en immobilisations corporelles et en actifs incorporels	**(293 020)**	(29 017)
Apports reportés	**33 772**	113 644
	2 604 336 $	3 703 747 $

15. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

Le risque de crédit découle principalement des créances et des attributions à recevoir.

Risque de liquidité

L'Organisme est exposé au risque de liquidité principalement en ce qui a trait à l'emprunt bancaire, aux dettes de fonctionnement et aux attributions à payer.

Risque lié au taux d'intérêt

L'Organisme assume un emprunt bancaire comportant un taux d'intérêt variable. Conséquemment, il encourt un risque d'intérêts en fonction de la fluctuation du taux d'intérêt préférentiel.

Risque de prix

L'Organisme est exposé au risque de prix en raison des placements dans des fonds communs de placement dont la valeur fluctue en fonction de la cote boursière.

16. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains chiffres correspondants ont été reclassés pour se conformer à la présentation de l'exercice courant.

ANNEXES

Pour l'exercice terminé le 31 août

	2025	2024
A - DONS DE PARTICULIERS, DE PARTENAIRES, ET ACTIVITÉS DE COLLECTES DE DONS		
Salaires et charges sociales	**2 641 739 $**	2 212 478 $
Compilation des dons	**24 199**	35 067
Dépenses d'activités	**1 457 775**	1 261 607
Dépenses directes - partenariats et maison	**353 206**	121 046
Frais de cartes de crédit	**336 104**	301 728
Frais de déplacement	**41 076**	34 624
Services professionnels	**320 151**	219 794
Temps d'antenne	**-**	145 145
	5 174 250 $	4 331 489 $
B - PRODUCTION, SENSIBILISATION ET SOUTIEN AU SECTEUR PÉDIATRIQUE		
Salaires et charges sociales	**615 419 $**	589 100 $
Assurances	**-**	6 687
Communications	**22 492**	2 050
Fournitures de bureau et papeterie	**-**	2 965
Frais de déplacement	**52 531**	33 408
Frais divers	**-**	46 304
Honoraires et charges sociales	**57 262**	65 581
Installations matérielles	**32 549**	39 598
Location d'équipement	**4 888**	1 368
Loyer	**1 744**	25 709
Poste et messagerie	**527**	640
Production	**729 108**	663 786
Publicité et impression du matériel	**165 244**	46 572
Services professionnels	**26 799**	24 717
Télécommunications	**29**	3 438
Temps d'antenne	**166 163**	130 010
Amortissement des actifs incorporels	**24 981**	55 894
	1 899 736 $	1 737 827 $

ANNEXES
Pour l'exercice terminé le 31 août

	2025	2024
C - OPÉRATIONS ET ADMINISTRATION		
Salaires et charges sociales	**990 923 $**	1 014 492 $
Assurances	**51 582**	37 892
Fournitures de bureau et papeterie	**7 443**	20 076
Frais de gestion des bénévoles	**7 467**	2 718
Frais de réunion	**25 878**	22 931
Frais de voyage et de séjour	**7 972**	18 916
Frais divers	**38 795**	32 465
Intérêts et frais bancaires	**26 374**	19 785
Location d'équipement	**15 761**	9 947
Loyer	**229 564**	172 796
Poste et messagerie	**21 823**	19 289
Soutien informatique	**303 103**	199 633
Télécommunications	**27 242**	21 351
Amortissement des actifs incorporels	**120 596**	-
Amortissement des immobilisations corporelles	**30 004**	28 507
	1 904 527 $	1 620 798 $
D - MARKETING ET COMMUNICATIONS		
Salaires et charges sociales	**246 418 $**	496 454 $
Frais de déplacement	**6 298**	5 029
Personnel contractuel	**22 836**	-
Publicité	**192 078**	72 657
Relations publiques et relations de presse	**22 152**	10 067
	489 782 $	584 207 $

Merci !

enfant soleil